



Installation d'une porte de garage dans une copropriété

Par **Volluet**, le **07/10/2008** à **10:50**

Je viens d'acheter un appartement dans une copropriété au 6ème étage.

Sont adjoints à cet appartement 2 garages ouverts (box) dans un grand espace fermé qui contient tous les garages de l'immeuble.

Veuve depuis 2 ans, je quitte une grande maison. Afin d'entreposer tout ce qui ne tient pas dans mon appartement, j'aimerais fermer un des box.

J'ai, par politesse, demandé l'autorisation au syndic qui gère la copropriété. Il me répond que je dois attendre, avant toute installation, la nouvelle assemblée générale du syndic qui aura lieu en mai 2009. Je suis très étonnée car cette porte de garage ne gêne personne et n'apparaît pas à l'extérieur. N'est-elle pas préférable au bric à brac que je vais entreposer dans cet espace ? Puis-je passer outre cette autorisation ? Merci d'avance pour ce conseil.

Par **domi**, le **07/10/2008** à **11:13**

bonjour , vous êtes en effet en "copropriété" ! de ce fait , vous ne pouvez pas faire ce que vous voulez et vous devez effectivement attendre d'avoir l'accord de l'AG pour faire vos travaux . Domi